

ORIGINES DE LA MAISON DE RETRAITE GOURLET-BONTEMPS

La présente étude a été élaborée au sein de l'ATELIER GENEALOGIE de l'ASSOCIATION LES CORDELLES après de multiples recherches et l'aide précieuse des Archives Municipales de la ville du Perreux sur Marne, et en particulier de son responsable Monsieur ROBLIN. Nous y associons la technicité de Monsieur CHEVRY, l'un de nos adhérents, qui a conçu l'arbre de ces deux familles pour la bonne compréhension de leur évolution et de leurs décisions.

Le 1^{er} Août 2017 marquera les 60 ans d'existence de la Maison de Retraite GOURLET-BONTEMPS. Nous vous proposons de reconstituer les circonstances qui ont permis la création de cet important établissement du PERREUX SUR MARNE, redevable à la générosité de deux membres de cette riche famille qui donnera le nom à cet établissement et dont nous avons recherché à reconstituer l'arbre généalogique.

A l'origine on trouve les BONTEMPS dans le Val de Loire, et plus précisément en Anjou, et les GOURLET dans le département de l'Yonne, sur la commune de Sermizelles, petit village sur la Cure, proche de Vézelay. A noter que le premier maire de cette commune, nommé par le Préfet de l'Yonne, en 1793, se nommait Louis GOURLET, probablement un ascendant de Pauline Augustine Louise Thérèse GOURLET, principale donatrice ayant permis la création de ladite maison de retraite.

Les BONTEMPS sont originaires de petits villages (ALLONNES, VIVY, SAINT MARTIN DE LA PLACE), au nord de la Loire, proches de Saumur.

Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle, et plus précisément vers 1850 que Pierre Louis BONTEMPS, né le 30 décembre 1832 à Saint Martin de la Place (Maine et Loire), fils de Jean et de Jeanne Cécile BAUDRY, monte à PARIS. Il y apprendra le métier de couvreur et habitera la commune de Passy. Il se mariera en premières noces à Agathe Désirée LAPIERRE le 26 mai 1855 en la mairie de Passy (futur 16^{ème} arrondissement de PARIS). Le 9 février 1856 naîtra Alexandre BONTEMPS. Ses parents allaient créer une entreprise de couverture plomberie qui, selon toute vraisemblance, a bénéficié des gigantesques aménagements de la capitale sous la férule du Baron Haussmann. Agathe décédera à l'âge de trente deux ans, le 13 novembre 1865.

Pierre Louis et son fils Alexandre demeureront au 64 rue de la Tour à PARIS (16^{ème} ardt) et c'est le 18 mars 1871 que Pierre Louis se remariera à Alphonsine FONTAINE. Alexandre apprendra le métier de couvreur et le 5 janvier 1882 il se mariera à Pauline Augustine Louise Thérèse GOURLET, commerçante, née à PARIS le 29 septembre 1858, fille de Louis François GOURLET et de Ernestine Adelina YCHARD, fabricants de chaussures, 13 boulevard de Magenta à PARIS (10^{ème} ardt).

Ainsi que nous l'avons indiqué la famille GOURLET était originaire de l'Yonne. Louis François était né à Sermizelles le 6 août 1826 et s'était marié à PARIS le 6 mai 1856. Comme les BONTEMPS il était monté à Paris vers 1850.

Alexandre, qui prit vraisemblablement la suite de son père dans l'entreprise de plomberie couverture, disparaîtra prématurément le 6 février 1899 alors qu'il habitait à PARIS (16^{ème} ex quartier de Passy) au 34 rue Vital avec son épouse et leur fils Maurice, alors âgé de 16 ans, né le 17 décembre 1882 dans ce même arrondissement.

Entre 1882 et 1886 les parents de Pauline Augustine GOURLET vinrent se retirer à NOGENT SUR MARNE, quartier du PERREUX, dans l'avenue du même nom, au 115. Cette rue sera rebaptisée Ledru Rollin lors de la constitution de la commune du PERREUX SUR MARNE. Rappelons que le premier conseil municipal fut constitué le 28 février 1887 et le premier maire nommé fut Henri NAVARRE. Cette artère s'appellera par la suite avenue des Héros de la Maltournée et de nos jours Avenue du 8 Mai 1945 (à partir du 115).

Lesdits parents, Louis François GOURLET et Ernestine Adelina YCHARD, avaient donc vraisemblablement créé une fabrique de chaussures dont Pauline reprendra la direction vers 1882. Louis François fit parti du Conseil Municipal du Perreux lors des mandatures des 28 juillet 1889 et 1^{er} mai 1892, soit durant 8 ans mais il décédera le 22 mai 1898, un peu moins d'un an avant son gendre Alexandre BONTEMPS.

Voilà une famille où subsiste, comme homme, que le fils Maurice BONTEMPS sur lequel nous reviendrons.

Ernestine Adelina YCHARD, veuve GOURLET, par testament olographe du 25 décembre 1902 déclare :

« Je voudrais aussi laisser une somme à la commune pour perpétuer le souvenir de mon mari dans la commune. Je charge ma fille (Pauline) de faire en sorte d'exécuter mes volontés, de donner à la commune une vingtaine de mille francs à charge par la commune de perpétuer ou entretenir notre chapelle à

perpétuité contre la somme qui leur sera léguée ». Il devait s'agir d'une chapelle mortuaire du cimetière qui fut remplacée par la suite par le monument actuel.

Dans ce même testament elle lègue 40.000 francs à son petit fils Maurice, sous réserve que « celui-ci soit gentil avec sa mère ». Cette dernière, en 1909, habite encore à Paris, dans un hôtel particulier au 34 rue Vital, dans le 16^{ème} arrondissement.

Maurice était domicilié à Paris au 1 rue Henri Martin et exerçait la profession d'employé de commerce (probablement dans l'affaire familiale). Il partira au front à la déclaration de guerre et (est-ce prémonitoire !! ?), le 18 avril 1915, *décrétera qu'en cas de décès, ses biens reviendraient à sa mère, mais qu'à la mort de cette dernière, tout reviendrait à la commune du Perreux*. En 1918, il sera dit blessé (en fait atteint d'une double pneumonie contractée dans les tranchées) et rapatrié à l'hôpital militaire d'Alençon où il décédera le 13 septembre.

Pauline GOURLET, veuve BONTEMPS avait perdu sa mère le 19 novembre 1908 et, de ce fait, se retrouva seule, sans ascendant ni descendant, à la tête d'un capital immobilier très important, sur lequel nous reviendrons, et mobilier non négligeable. On peut supposer que la décision prise par son fils, et sa situation personnelle, allait influencer sa propre position testamentaire et certaines décisions intermédiaires. C'est ainsi qu'en 1920 elle fera fabriquer un magnifique vitrail représentant un militaire couché au sol, blessé, secouru par un camarade. Ce vitrail a été conçu selon un carton du peintre Henri PONTA et est encore visible dans l'église Saint Jean Baptiste du Perreux. En fait les trois personnages représentés sont, outre Maurice BONTEMPS, les prêtres KUPPERSCMITT et BIRLINGER de ladite paroisse, victimes eux aussi de ce malheureux conflit.

Selon les termes de ses testament et codicille en date des 28 mars 1936 et 29 août 1939 déposés au rang des minutes de Maître MARCELLIER, notaire à Nogent sur Marne, Pauline GOURLET, veuve BONTEMPS, déclare instituer la commune du Perreux sur Marne comme légataire universelle, à charge pour elle de satisfaire quelques legs particuliers. Par ailleurs, dès le 23 juin 1937, de son vivant, et en confirmation de la volonté de son défunt fils, elle fit don à la commune de tous ses biens immobiliers, à charge d'établir une maison de vieillards dans son immeuble du 117 avenue Ledru Rollin au Perreux et de lui servir une rente viagère. Le Conseil Municipal du 16 juillet 1937 acceptera cette donation qui sera entérinée par décret du 6 Juin 1938.

Vint la guerre 1939-1945 et, de ce fait, comme beaucoup, Pauline s'éloigna de la région parisienne et se retrouva à MER, dans le Loir et Cher, où la mort vint la

surprendre le 10 janvier 1940. La déclaration de décès sera faite en mairie de MER par Alexandre SALABERT, alors secrétaire général de la Ville du Perreux. Le corps fut rapatrié dans le caveau de famille du cimetière du Perreux, sépulture achetée en 1898, lors du décès de Louis François GOURLET, père de Pauline. En 1921, cette dernière avait doublé la concession et fait ériger un monument en granit rouge dont l'entretien fut confié à la commune, selon le legs. On peut penser que ce monument vint remplacer la chapelle qui, d'ailleurs, aurait souffert des bombardements qui affecta la commune du Perreux au cours de la première guerre. A noter que la rue des Pommiers (ou des Vignes) fut rebaptisée rue Louis Gourlet par décret du 4 Janvier 1915.

Revenons aux termes du testament de Pauline GOURLET qui reviendra en délibération du Conseil Municipal du Perreux le 27 janvier 1940 :

« j'institue la commune du Perreux sur Marne pour ma légataire universelle aux charges ci-après :

La maison sise au Perreux sur Marne, 117 avenue Ledru Rollin, selon le désir de mon fils et le mien, en faisant les travaux nécessaires, devra être transformée en maison de retraite pour les vieillards de la commune et ce dans un délai de trois ans du jour de ma mort. J'en interdis formellement l'entrée à Monsieur et Madame ROY, mes anciens gardiens, qui m'ont porté préjudice.

Cette maison portera à perpétuité le nom de FONDATION GOURLET BONTEMPS.

Je désire que le service de la maison soit fait par les sœurs qui sont actuellement rue des Vignes au Perreux sur Marne, si elles y consentent ou pour toute autre congrégation.

*Si il est édifié une petite chapelle je tiens à ce que le vitrail qui a été fendu pendant la guerre dans notre chapelle et représentant les traits de mon père y soit placé (**allusion au vitrail de l'église Saint Jean Baptiste probablement**).*

*Les tableaux en peinture des membres de la famille, Monsieur et Madame GOURLET, Monsieur BONTEMPS père, Monsieur Maurice BONTEMPS, Madame BONTEMPS, soit cinq tableaux, soient placés dans les pièces du rez-de-chaussée du pavillon, dont le salon, la salle à manger et le bureau qui devront servir aux vieillards. (**seul ce dernier est encore visible dans le hall d'entrée**).*

*La pendule en marbre noir restera dans la salle à manger. La pendule et candélabres du salon y resteront aussi. Le bronze « chevaux de Marly » restera dans le bureau ainsi que les coupes de la salle à manger et bureau. En un mot, je tiens à ce que rien ne soit vendu. (**la guerre mais aussi la destruction des locaux existants afin de reconstruire un ensemble moderne ont certainement entraîné le nom respect de ce qui précède**). Ce qui ne pourrait servir serait donné aux pauvres ou brûlé, ainsi que toutes les photographies trouvées dans la maison soient brûlées.*

Je tiens à ce que notre caveau de famille soit entretenu à perpétuité, en bon état de réparation et propreté, ne pas y mettre de couronnes de perles.

Je laisse une somme de 5000 francs à l'Association Diocésaine de Paris, nette de tous droits, dont les intérêts serviront à dire des messes à perpétuité pour la famille GOURLET BONTEMPS et la recommandation du dimanche. Une messe par mois, plus le 22 mai, le 13 septembre, et une que l'on dira aussi à l'anniversaire de mon décès qui sera ajoutée.

Je lègue à titre particulier, sans aucun droit à payer :

- 10.000 francs à Monsieur G.LECOMTE, 13 rue Froissard à Paris.
- 5.000 francs à Madame BAZIN, Les Rosiers sur Loire
- 5.000 francs à Madame TASSIN, 54 rue du Docteur Gosselin à Arcueil
- 5.000 francs à Mademoiselle A.BONTEMPS, 90 rue Saint Louis en l'Ile à Paris
- 5.000 francs à Monsieur A. GOURLET à Sermizelles (Yonne)
- 2.000 francs à Mademoiselle Emilie JULLIEN, 6 avenue du Jeu de Paume à Avallon.

A cette longue liste s'ajoutera la répartition de bijoux, objets de valeur, titres et créances à recouvrer et divers codicilles dont le versement de 10.000 francs et une rente à vie de 4.000 francs à Madame Jeanne HEINLI, 80 avenue Ledru Rollin au Perreux, sa domestique, sous réserve qu'elle soit toujours à son service lors de son décès, ce qui s'avérera ne pas être le cas à la lecture du rapport du Conseil Municipal qui suivra le décès de Pauline..

Mais revenons à la donation du patrimoine immobilier. Celui-ci, selon diverses estimations de l'époque (1937) représentait un capital de 1.260.000 francs (**720.000 euros environ de nos jours**), des charges de 28.000 francs pour un revenu de 123.000 francs. Cet ensemble immobilier regroupait plus de cinquante locataires répartis dans les immeubles suivants :

- Au Perreux, en face de l'actuelle maison de retraite, immeuble angle 104bis avenue Ledru Rollin (premier de l'avenue du 8 Mai 1945) et 60 avenue de Bellevue (rue Coli) soit divers petits pavillons et jardins représentant une superficie de 1484 m².
- Toujours au Perreux, au 115 avenue Ledru Rollin (avenue du 8 Mai 1945 de nos jours), à l'emplacement actuel de la maison de retraite et 2 rue des Corluis, un grand pavillon.
- 117 avenue Ledru Rollin (8 Mai 1945), propriété bâtie où Pauline résida jusqu'en 1939/1940.
- 2bis rue des Corluis, maison et jardin (emprise actuelle de la maison de retraite)
- 12 et 12bis rue des Corluis, maisons et jardins (2 pavillons de ville existant de nos jours)

- 11 rue des Pommiers (rue Danielle Casanova) pavillon et jardin existant de nos jours. Ces deux derniers lots représentant 881 m².
- un terrain , 2 rue Louis Gourlet, de 753 m², actuellement occupé par un Centre Médico Social.
- Une maison de rapport, 5 rue de l'Annonciation à Paris (16^{ème} ardt) représentant une surface de 278 m².
- Un hôtel particulier au 34 rue Vital à Paris (16^{ème} ardt), corps de bâtiment avec commerce d'une superficie de 216 m²..
- Une maison de rapport de cinq étages au 12 rue de Bizerte à Paris (17^{ème} ardt). Superficie au sol de 165 m².

Suite au décès de Pauline GOURLET, en janvier 1940, le Conseil Municipal du Perreux entérina l'acceptation de la donation et du legs le 31 juillet qui suivra.

Compte tenu des événements il est évident que la décision de création de la maison de retraite fut retardée. D'ailleurs le règlement de succession ne put se faire qu'en 1943, ce qui fut compliqué par la disparition de certains bénéficiaires. A cela venait s'ajouter le passage du dossier par les autorités gouvernementales et préfectorales. Le délai de trois ans pour l'aménagement des locaux existants en foyer pour vieillards ne sera donc pas respecté.

Certaines décisions au niveau communal furent prises dans les années qui suivirent entre 1940 et l'ouverture officielle de l'établissement qui finalement sera, en partie, un bâtiment neuf. Nous allons évoquer brièvement l'évolution de cette création.

- le 9 octobre 1941, les frais d'entretien des immeubles sera approuvé (entériné par le Préfet de la Seine le 21 janvier 1942)
- décision de ne pas entretenir la sépulture de « marbre » relativement récent.
- Le 3 décembre 1942, constatation que certains loyers s'avéraient irrécupérables (n'oublions pas que certains appartements pouvaient être, à l'origine, occupés par des familles décimées par l'occupant, ce qui se révèle à la lecture de certaines archives)
- Le 29 mai 1943 (articles 1196 à 1201) approbation des comptes de 1938 à 1942. Recettes dues 600209 francs. Reçue 498.000 francs, perte 102.000 francs (loyers non recouverts ou retirés (mobilisés).
- 21 novembre 1950, Inventaire en vue d'aliénation d'immeubles.
- 13 décembre 1951, aliénation de l'immeuble de la rue de l'Annonciation.
- 17 octobre 1952, vente d'un pavillon rue des Corluis et d'un appartement rue de Bizerte.

- 25 juin 1953, vente d'un pavillon 60 allée de Stalingrad (rue Coli donnant sur l'actuelle avenue de Bellevue)
- la création de la maison de retraite est effective par arrêté préfectoral du 14 mars 1955.
- En février 1956 les travaux sont en cours.

L'ouverture de la maison de retraite sera effective le 1^{er} août 1957, soit plus de dix sept ans après le décès de la donatrice. A cette occasion le prix de journée est fixé à 835 francs jusqu'au 31 décembre. Il passera à 906 francs l'année suivante. Cette maison accueillera une quarantaine de personnes (42 lits de 1965 à 1974).

On relève qu'à l'ouverture le menu proposé fut le suivant :

MIDI SOIR

Salade de tomates	Potage parisien
Nouilles à l'Italienne	Pomme purée
Saucisse campagne	Petits gâteaux
Fromage	

En fait l'existence de l'établissement sera officialisé par un décret du 12 décembre 1958.

Voilà ce que l'on peut dire sur la création de cette maison qui , de nos jours, a fait l'objet d'aménagement nombreux, d'agrandissements récents, et qui accueille plus de quatre vingt résidents.

Cette maison perpétue le souvenir d'une famille, certes généreuse, et dont la ville du Perreux sur Marne se doit d'une éternelle reconnaissance.

René ALBERT
Responsable de l'atelier généalogie
De l'Association LES CORDELLES

ANNEXES :

- Fiche individuelle Louis BONTEMPS (1617-1692)
- Fiche individuelle François BONTEMPS (1667-1732)
- Fiche individuelle Pierre BONTEMPS (1715-1760)

- Fiche individuelle Florent BONTEMPS (1757- 1835)
- Fiche individuelle François GOURLET (1791- ?)
- Fiche individuelle Jean BONTEMPS (1799- 1882)
- Fiche individuelle Pierre Louis BONTEMPS (1832-1899)
- Acte de mariage 24/4/1816 François GOURLET et Marie CHOUDEY
- Fiche mariage 26/5/1855 Pierre Louis BONTEMPS et Agathe Désirée LAPIERRE
- Fiche naissance Alexandre BONTEMPS
- Fiche naissance Pauline Augustine GOURLET
- Acte de décès Agathe Désirée LAPIERRE
- Acte de mariage Pierre Louis BONTEMPS et Alphonsine FONTAINE
- Acte de mariage Alexandre BONTEMPS et Pauline Augustine GOURLET
- Acte de naissance de Maurice BONTEMPS
- Acte de décès de Alexandre BONTEMPS
- Acte de décès de Louis François GOURLET
- Acte de décès de Pierre Louis BONTEMPS
- Lettre de Monsieur ROBLIN, archives du Perreux sur Marne
- Acte de décès de Ernestine Adeline YCHARD
- Acte de décès de Pauline Augustine GOURLET
- Fiche de sépulture cimetière du Perreux sur Marne
- Portrait de Pauline Augustine GOURLET
- Photo de Alexandre SALABERT, secrétaire général du Perreux sur Marne, témoin déclaratif du décès de Pauline GOURLET
- Photos du pavillon d'origine et des premiers locaux de la maison de retraite.
- Arbre généalogique condensé BONTEMPS/GOURLET
- 2 plans de situation des biens perreuxiens légués
- plan de situation avant derniers travaux d'agrandissement
- arbre développé des familles GOURLET BONTEMPS (travaux fournis par Monsieur CHEVRY)